

Initiative

Pêcher sur Ré oui, mais pas n'importe comment !

À partir du 28 juillet, l'APNR (Association pêche et nautisme rivedousais) ouvre un pôle d'information sur la pêche de loisirs à Rivedoux-Plage, face au port. Objectif : sensibiliser le grand public à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques.



Annick Danis, présidente et fondatrice de l'Association pêche et nautisme rivedousais.

Photo J.L.

Cette idée, Annick Danis, fondatrice et présidente de l'APNR, l'a en tête depuis longtemps : créer un pôle d'information sur la pêche de loisir à l'entrée de l'île. Du 28 juillet au 25 août, le projet deviendra réalité.

Idéalement situé au 133 avenue Albert Sarraut, face au port, dans un local mis à disposition par la mairie, le pôle de l'APNR accueillera le public six jours sur sept. "Ça fait plusieurs années que j'ai fait de la sensibilisation autour de la pêche à pied mon cheval de bataille", affirme Annick Danis. "J'interviens régulièrement dans les écoles. Et dans l'annuaire des marées, édité par l'association, nous avons intégré toutes les informations sur la réglementation." L'APNR vend également de petites réglottes très pratiques à l'usage, afin de ne pas se tromper dans les tailles des coquillages ramassés par exemple.

Des droits et des devoirs

La pêche à pied est à la mode. Mais côté information, le public n'est pas toujours au point. "Comme les consi-

gnes peuvent changer d'un département à l'autre et selon la période de l'année, les touristes - et même parfois les locaux - sont un peu perdus quand ils arrivent. Certains enfreignent la loi plus par ignorance que par volonté de nuire. Mon but est d'expliquer aux gens que les réglementations sont là pour assurer la sauvegarde de la ressource, qu'il ne faut pas les considérer comme une contrainte. La liberté de pêcher existe. Mais les droits impliquent aussi des devoirs", ajoute Annick Danis. La dynamique présidente, par ailleurs représentante départementale de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), est déjà à l'origine de la création du Guide des bonnes pratiques, disponible désormais dans les offices de tourisme, les accueils des mairies et auprès des associations affiliées.

Ainsi, avec le soutien de la mairie de Rivedoux, de la Communauté de communes de l'île de Ré, de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), du Conservatoire du

littoral et des Aires marines protégées, l'APNR emploie, pendant un mois, un salarié chargé d'assurer la permanence du pôle d'information.

Jusqu'à 500 personnes attendues

Les visiteurs trouveront une exposition sur la pêche à pied, des panneaux d'informations sur tous les types de pêche (pêche à pied, pêche de bord, pêche embarquée et même pêche sous-marine), le tout agrémenté de cartes, une documentation sur le futur parc naturel marin, la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer), le rôle des écogardes, l'opération Coopera (programme de récupération des capsules d'œufs de raies), et enfin une exposition sur les mammifères marins dans les pertuis.

Et pour dispenser une information complète, des ateliers d'initiation seront organisés tous les matins, du lundi au vendredi. Au programme : conseils sur le matériel de pêche, techniques de base pour la pêche du bord, apprentissages

des nœuds et de montages de bas de ligne et séances de lancer sur la cale du port.

Les enfants ne seront pas en reste avec une documentation (questionnaires, fiches...) spécialement conçue pour eux.

Pour ce coup d'essai, Annick Danis espère voir 300 à 500 visiteurs franchir le seuil du pôle d'information. Avec l'espoir de renouveler l'expérience en 2013... ■ Julie Loizeau

Pôle d'information sur la pêche de loisir,
133 avenue Albert Sarraut à Rivedoux-Plage (face à la cale du port).

Ouvert du lundi au samedi de 11h à 12h30 et de 15h à 18h. Atelier d'initiation du lundi au vendredi de 9h30 à 11h.
Tél. : 05 46 09 26 02 ou 06 81 50 90 63.
www.apnr.fr

Pêcheur, vos papiers !

Suite au Grenelle de la mer, une charte d'objectifs et d'engagements pour une pêche écoresponsable a été signée le 7 juillet 2010. Depuis, progressivement, les modalités d'application entrent en vigueur.

L'une des conséquences de cette charte est la création d'une déclaration de pêche de loisir. Entièrement gratuite, la démarche est pour le moment facultative. Elle sera obligatoire à compter de 2013. Via un site Internet, le pêcheur, même occasionnel, remplit sa déclaration et se voit attribuer un numéro qu'il devra présenter aux autorités en cas de contrôle. Objectif : estimer le nombre de pêcheurs de loisir en France.

L'État se donne deux ans pour juger de l'intérêt de cette démarche. Si les pêcheurs ne jouent pas le jeu, le risque serait de voir créer un permis payant pour tout pêcheur de loisir.

Site Internet de la **Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France** : www.fnppsf.fr

Contacts sur Ré

Plusieurs associations et entreprises proposent des sorties et/ou des initiations au grand public. En voici quelques-unes :

- L'ANCRE Maritaise : découverte de l'estran, visites d'écluses à poissons...
Tél. : 05 46 55 41 38
www.ancremaritaise.fr

- L'Estran Animé : découverte de l'estran et sensibilisation à la pêche à pied.
Tél. : 06 10 40 02 50
<http://estran.anime.free.fr>

- Écume de Ré : sorties de pêche en mer depuis le port de Saint-Martin-de-Ré.
Tél. : 06 35 90 41 81
www.ecumedere.com

- Le Nautile : sorties de pêche en mer depuis le port de Saint-Martin-de-Ré.
Tél. : 06 76 54 84 12
<http://nautile.e-monsite.com>

Découverte

"Je fournis le matériel, le lieu et la technique"

Depuis cet été, Julien Frappier, moniteur guide de pêche diplômé d'État, propose des ateliers et sorties découverte pour s'initier au surfcasting.

Après un essai concluant l'été dernier, Julien Frappier a décidé de revenir poser ses cannes à pêche sur l'île de Ré. Le jeune homme, installé à l'année Toulouse, délocalise momentanément, jusqu'au samedi 25 août, son activité, baptisée Pesca d'Oc, sous nos latitudes. Titulaire d'un diplôme d'État pour la pêche de loisir, il est en plus doté d'un sens de la pédagogie et de l'envie de transmettre son savoir.

Référencé auprès de l'office de tourisme de Loix cette année, Julien Frappier propose des ateliers et sorties découverte à tous les publics, néophytes ou initiés. À ses côtés, il est possible de perfectionner sa technique de surfcasting ou de pêche au leurre. "Mon objectif est d'apprendre aux participants à connaître la mer, à pêcher le poisson et surtout à prendre du plaisir sur nos côtes."

Durant ces activités, le guide accompagnateur met tout le matériel nécessaire à disposition du groupe. Si les participants veulent utiliser leur propre matériel, Julien se propose de les aider

à s'en servir du mieux possible.

Adeptes du "no kill", Julien Frappier fait en sorte, dans la mesure du possible, d'inciter ses élèves à remettre à l'eau le poisson pêché. "Je ne suis pas là pour les aider à ramener du poisson à la maison. Mon but est de leur fournir le matériel, le lieu et les bases pour passer un bon moment. Libre à eux de revenir par la suite."

Les activités s'adressent à des groupes composés de huit à dix personnes maximum. Pour un atelier découverte, comptez sur une durée de deux heures. Pour une sortie, tablez sur trois heures (marée montante et descendante). ■

J.L.

Pour connaître le programme complet des ateliers et des sorties découverte proposés par Julien Frappier, vous pouvez contacter l'office de tourisme de Loix au 05 46 29 07 91.

Pour d'autres demandes, vous pouvez contacter Julien Frappier au 06 77 41 15 76 ou vous connectez sur le site Internet www.pescadoc.com



Julien Frappier propose une leçon de pêche.
Photo Archives Le Phare de Ré